



LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Paris, le 20 JUL. 2011
- Bernard Bodge
- Jean-François Bonthier

V/Réf. : N°10/0532/11/06/JMD

Monsieur le Contrôleur Général,

Par courrier du 3 juin 2011, vous avez bien voulu me faire parvenir le rapport relatif à votre visite au centre de détention (CD) de Roanne effectuée du 29 septembre au 1^{er} octobre 2009, ce dont je vous remercie.

Vous attirez mon attention sur différents points pouvant donner lieu à des recommandations et sur lesquels vous souhaitez préalablement obtenir mes observations.

- I. Vous relevez tout d'abord des difficultés liées à la structure de l'établissement.
 - S'agissant des conséquences liées aux modalités de gestion de l'établissement

Le CD de Roanne est le premier établissement pénitentiaire de France à être réalisé selon les modalités novatrices du partenariat public-privé (PPP). Le projet a été élaboré, avant tout, pour procurer les meilleures conditions de travail possibles aux personnels et assurer aux personnes détenues le parcours le plus efficace vers la réinsertion.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 Quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS Cedex 19

- S'agissant du lieu d'implantation de l'établissement

Le choix du lieu d'implantation de l'établissement répond aux besoins de l'administration pénitentiaire en termes de répartition sur le territoire national des établissements pour peine.

- S'agissant de la population pénale écrouée au CD de Roanne

Compte tenu de la fermeture quasi concomitante des prisons de Lyon, la montée en charge de l'établissement a été rapide. Une opération massive de désencombrement de la structure lyonnaise a eu un effet sur plusieurs établissements de la région mais également des directions interrégionales limitrophes.

Les ouvertures successives de la maison d'arrêt de Corbas en 2009 puis du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse en mars 2010, qui ont vocation à accueillir des personnes sanctionnées par de courtes peines, ont permis d'affecter davantage de condamnés à de longues peines au CD de Roanne.

A ce jour, le profil de la population pénale présente au CD de Roanne a sensiblement évolué puisque 90% des personnes détenues doivent exécuter un reliquat de peine supérieur à deux ans.

- S'agissant des prestataires privés

Confier à un prestataire privé des fonctions anciennement dévolues aux personnels de surveillance vise essentiellement à recentrer les surveillants sur leur cœur de métier.

Dans le cadre du plan 13 200, plusieurs types de formation ont été mis en place à l'intention des personnels.

Ainsi, dans le cadre du processus d'ouverture d'un nouvel établissement, sont proposées des formations de l'équipe-projet au suivi méthodologique du projet d'ouverture, à l'organisation du service, aux contrats PPP. De plus la mission gestion déléguée (MGD) de la DAP a établi des fiches méthodologiques de lecture des contrats de bail ou de PPP.

Par ailleurs, tous les plans de formation conçus pour les ouvertures des nouveaux établissements par les équipes-projet en lien avec les unités du recrutement, de la formation et de la qualification des directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) ont prévu pour chaque agents entre 50 et 70 heures de formation. Ces formations comportent notamment une présentation du contrat de gestion déléguée ou du PPP aux personnels de surveillance, afin de leur permettre de repérer les dispositifs confiés aux personnes privées.

Le partenaire a également une obligation de résultat relative à la formation technique et spécifique des agents. S'il n'y a pas un nombre d'heures cible prévu dans le contrat, il doit en assurer un nombre suffisant à l'appropriation des outils par les personnels (poste d'information et de contrôle, poste central d'information...). Cette formation est fréquemment réalisée auprès de formateurs-relais en capacité ensuite de la dispenser à leurs collègues.

De plus, plusieurs jours de "marche à blanc" sont prévus dans le processus d'ouverture de tout nouvel établissement. Ils permettent de tester les procédures et les mouvements. Cette action concourt aussi à la formation des agents et à la connaissance de leur nouvel outil de travail.

II. Vous soulignez ensuite des difficultés liées à la gestion et à l'état des lieux de la détention

- S'agissant de l'affectation en détention

Après trois ans de fonctionnement, une réflexion sur les régimes de détention a été menée et une évolution est actuellement engagée. Elle a conduit à la suppression du régime « semi-ouvert » au bâtiment femmes à compter du 22 juin 2011. Cette évolution se poursuivra en détention hommes selon la même logique dès la rentrée. La suppression du régime semi-ouvert aura pour effet de restituer le régime en portes ouvertes comme le principe de gestion de détention, tout en maintenant un nombre de places suffisant en régime fermé pour les personnes détenues les plus réfractaires au respect des règles de vie de la détention.

- S'agissant du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Au cours de l'année de mise en service de l'établissement, le SPIP a connu plusieurs départs d'agents dont, en février 2009, celui du chef de service. Malgré trois publications successives de ce poste aux commissions administratives paritaires, il n'a été pourvu qu'à partir de février 2010, le directeur du SPIP ayant assuré la fonction durant la période de vacance.

Suite aux différents retours d'expérience sur les ouvertures de nouveaux établissements, la direction de l'administration pénitentiaire a opté pour l'intégration d'un cadre du SPIP dans l'équipe de projet dès son élaboration afin de permettre la mise en œuvre de bonnes pratiques et de garantir le respect des missions de chacun.

Par ailleurs, si lors de votre visite, certains postes de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation n'étaient pas couverts, l'effectif du SPIP est aujourd'hui au complet.

S'agissant de l'activité de réinsertion, dès l'ouverture de l'établissement, le travail pluridisciplinaire a été instauré. Six commissions associaient de manière régulière différents services de l'établissement et des partenaires extérieurs selon le thème abordé : arrivants, réaffectation, indigence, unité de vie familiale, prévention suicide, classement. Même si le réseau partenarial n'était pas encore finalisé, le SPIP travaillait déjà très régulièrement avec la mission locale du roannais, la caisse primaire d'assurance maladie, les services de protection maternelle et infantile du Conseil général, le médiateur de la République, les associations caritatives, les partenaires culturels, les services de l'unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) et les représentants de l'éducation nationale.

Si le nombre d'activités existant lors de votre visite pouvait paraître modeste, la mise en place d'activités socioculturelles n'a, pour autant, pas été négligée par le SPIP. Ainsi, en septembre 2009, les premières activités étaient organisées aussi bien au quartier femmes qu'aux quartiers hommes : deux ateliers d'arts plastiques, des ateliers jeux de société, des ateliers d'échecs, et au quartier femmes un atelier " estime de soi ".

En 2010, les partenariats s'étant concrétisés, l'offre des activités socioculturelles s'est très largement étoffée. Ainsi, des cours de guitare, un atelier théâtre, un atelier textile créatif, un atelier bande dessinée, deux ateliers photo, un stage de sculpture sur pierre, des concerts, des rencontres avec des auteurs, des cours de code de la route ont été proposés aux personnes détenues.

L'établissement a également participé à la fête de la science et en 2011, un partenariat s'est concrétisé avec le conservatoire intercommunal de musique et la compagnie de théâtre locale.

S'il est vrai qu'il n'existe pas de salle polyvalente dans l'établissement, une salle polyculturelle peut être, occasionnellement, utilisée pour des spectacles. Ainsi, depuis l'ouverture, une projection du film « La récidive en question » a été organisée en décembre 2010 et un concert a eu lieu en mai 2011.

Par ailleurs, une convention entre la médiathèque de la ville de Roanne, la médiathèque de la Loire et le SPIP a été signée avant l'ouverture du centre de détention. Cette convention a permis l'accès aux trois bibliothèques de l'établissement dès le printemps 2009, après le recrutement et la formation de quatre personnes détenues en qualité d'auxiliaires-bibliothèque. Ces dernières sont assistées des personnels professionnels de la médiathèque de Roanne.

Compte tenu des nombreux achats effectués par le SPIP et de donations régulières, le fond est à ce jour de 6900 ouvrages. La direction de l'établissement recense 145 lecteurs réguliers chaque mois.

Depuis le 22 mars 2010, le pôle emploi intervient dans le cadre d'une permanence. La conseillère a déjà reçu 148 personnes détenues.

Le SPIP a toujours considéré l'instruction des dossiers d'aménagement de peines comme prioritaire. Grâce à cela et à la politique dynamique d'application des peines du juge de l'application des peines, de très nombreuses mesures d'aménagement ont pu être octroyées.

- S'agissant de l'enseignement

L'éducation nationale a stabilisé son mode d'intervention en étoffant son équipe et en instituant un partenariat avec Auxilia.

Si l'organisation aux ateliers est restée identique, une réflexion sur l'octroi de bourses aux personnes détenues dont les ressources sont insuffisantes et dont l'activité scolaire est à prioriser va se concrétiser à la rentrée scolaire.

La prise de décision de classement après avis de la commission pluridisciplinaire unique favorise également l'individualisation de la prise en charge et, par conséquent, une certaine souplesse dans les emplois du temps.

- S'agissant des équipements de l'établissement

La cour de promenade du quartier arrivants (QA) a été dotée d'un « vélo d'appartement » permettant la pratique d'un exercice physique durant le séjour de l'arrivant dans ce secteur d'hébergement. En complément, les personnes détenues « arrivants » ont accès au gymnase l'après-midi des samedi, dimanche et jours fériés.

Le secteur de la nurserie n'est pas structurellement modifié, malgré la pose de panneaux sur la grille de séparation. Aussi, les mères sont autorisées à accéder à la cour de promenade du quartier des femmes, hors la présence de codétenues, en fin de matinée durant 45 minutes, tous les jours, en complément d'un accès libre à la cour de promenade propre à la nurserie.

Aucun personnel ne dispose de la clé des ascenseurs dont la commande est actionnée depuis les postes d'information et de contrôle ou du poste central d'information. En fait, la difficulté mentionnée par l'UCSA sera réglée par la mise à disposition sur le trousseau infirmier d'une clé permettant l'ouverture d'un sas protégeant l'accès de l'ascenseur desservant ce service. Cette évolution est effective depuis la fin juin 2011.

- S'agissant de l'utilisation des postes téléphoniques

L'implantation des cabines téléphoniques a été localisée en priorité sur les coursives compte tenu de la circulation des personnes détenues facilitée par le régime portes ouvertes.

Le choix de cet emplacement permet de limiter les mouvements et rendre plus aisé l'accès aux points-telephone pour tous tout en permettant un contrôle visuel à même de garantir la sécurité des personnes détenues.

- S'agissant de l'accès au sport et à un poste de travail

Toutes les personnes détenues ont un accès au sport défini selon leur affectation et par bâtiment. De fait, jusqu'à 50 sportifs peuvent pratiquer une telle activité ensemble sur le terrain de sport. Des listes existent pour les activités plus ponctuelles telles que le full-contact ou la boxe. De plus, des permissions de sortir encadrées sont régulièrement accordées par le JAP pour des activités culturelles ou sportives (VTT, escalade, randonnées, goélettes, basket au POPB, 10 km Roanne, Pyla-Trail). Selon le type d'activité, de trois à quinze personnes peuvent y participer.

Par ailleurs, actuellement 120 personnes détenues sont classées aux ateliers après avis de la CPU. En moyenne, 70 postes de travail sont occupés quotidiennement. La fonction travail fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, la société GEPSA a subi une pénalité financière pour les exercices 2009 et 2010. De plus, la répartition équitable des temps travaillés est une préoccupation constante des personnels en poste aux ateliers, dont la fonction consiste aussi à contrôler les listes de personnes détenues appelées quotidiennement au travail par le prestataire.

- S'agissant des activités

Suite à l'évolution des régimes de détention au quartier femmes déjà mentionnée, les personnes détenues bénéficient aujourd'hui de nombreuses activités culturelles, de travail (atelier de 15 postes) et de formation comme la préparation au CAP horticulture.

- S'agissant du cahier électronique de liaison (CEL)

Le CEL est pleinement investi par les personnels pénitentiaires. La traçabilité des requêtes est ainsi assurée.

- S'agissant du point d'accès au droit

Un point d'accès au droit est en service au sein de l'établissement depuis le 2 février 2011.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Michel MERCIER